



Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025				31/12/2024
Brut				Net
				Net
Règlement ANC 2022-06				
Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (II)			
	Immobilisations incorporelles			
	Frais de développement			
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	3 063	3 063	
	Fonds commercial			
	Autres immobilisations incorporelles			
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes			
	Immobilisations corporelles			
	Terrains			
	Constructions			
	Installations tech., mat. et outillage indus.			
	Autres immobilisations corporelles	8 367	5 676	2 690
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes			2 489
	Immobilisations financières (1)			
	Participations	75 810	47 000	28 810
	Créances rattachées à des participations			12 700
	Titres imm. de l'activité de portefeuille			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	129		129
	Total de l'actif immobilisé (III)	87 368	55 739	31 629
				15 318
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours			
	Matières premières et autres approvisionnements			
	En-cours de production			
	Produits finis			
	Marchandises			
	Avances et acomptes versés sur commandes	17 058		17 058
	Créances (2)			
	Créances clients et comptes rattachés	60 010		60 010
	Autres créances	143 992		143 992
	Charges constatées d'avance			
	Capital souscrit appelé, non versé			
	Valeurs mobilières de placement			
	Actions propres			
	Autres titres			
	Instrument. financ. à terme et jetons détenus			
	Disponibilités	578 474		578 474
	Total de l'actif circulant (IV)	799 534		799 534
				180 145
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)			
	Primes de remboursement des emprunts (VI)			
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation			
	Actif (VII)			
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		886 902	55 739	831 163
				195 462
(1) dont immobilisations financières à moins d'un an				129
(2) dont créances à moins d'un an				204 131
				129
				146 005



Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 8 000)	8 000	8 000
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserve légale	800	800
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	188 191	188 191
	Report à nouveau	(381 567)	(250 938)
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	416 526	(130 629)
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres (I)	231 950	(184 576)
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total des autres fonds propres (II)		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions (III)		
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)	200	2 909
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	38 396	12 102
	Dettes fiscales et sociales	472 507	365 028
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	88 111	
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes ⁽¹⁾ (IV)	599 214	380 039
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)		
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à V)	831 163	195 462
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	599 214	380 039
	(2) Dont emprunts participatifs		

CARL CONSEIL
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 115 rue Saint Dominique
75007 PARIS
432 458 032 RCS PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 416 526 euros de la manière suivante :

- à l'apurement total du compte « report à nouveau » - 381 567 euros
- le solde en totalité au compte « autres réserves »34 959 euros

L'Assemblée Générale constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2025 qu'elle vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance